



Association Pierre Bertaux

Association Pierre Bertaux
Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
Département d'Etudes germaniques
13, rue Santeuil
75231 Paris Cedex 05

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 18 avril 2013

Le 18 avril 2013 à 18h, les fondateurs de l'Association Pierre Bertaux se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.

Sont Présents :

Jürgen Ritte, 50 rue Lhomond, 75005 Paris
Andréa Lauterwein, 34 rue du Château d'Eau, 75010 Paris
Dieter Henschel, 9 avenue des Bois fleuris, 78700 Conflans Sainte-Honorine
Dirk Fuhrig, Stargarder Strasse 7, D-10437 Berlin
Marion Balaÿ, 23 rue du Colonel Driant, 94490 Ormesson sur Marne
Mélanie Laprée, 51 bvd du Lycée, 92170 Vanves
Oriane Parent, 9 rue Vauvilliers, 75001 Paris
Kerstin Hausbei, 44 rue Curial, 75019 Paris
Eva Carstanjen, 41 bd Beaumarchais, 75003 Paris
Hansgerd Schulte, 41 bd Beaumarchais, 75003 Paris
Gerald Stieg, 27 allée du Bois-Hende, 91800 Brunoy
Erik Haase, 19 rue des Drapiers, 67000 Strasbourg

L'assemblée générale désigne *Andréa Lauterwein* en qualité de président de séance et *Marion Balaÿ* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

L'Assemblée générale a accepté les statuts à l'unanimité et propose une nouvelle AG pour définir un règlement intérieur.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- en qualité de président : Ritte, Jürgen, nationalité allemande, 50 rue Lhomond, 75005 Paris, professeur des Universités.
- en qualité de vice-président correspondant : Fuhrig, Dirk, nationalité allemande, Stargarder Strasse 7, D-10437 Berlin, journaliste.
- en qualité de vice-présidente étudiante: Balaÿ, Marion, nationalité française, Marion Balaÿ, 23 rue du Colonel Driant, 94490 Ormesson sur Marne, étudiante.
- en qualité de secrétaire générale : Lauterwein, Andréa, nationalité suisse, 34, rue du Château d'Eau, 75010 Paris, maître de conférences.
- en qualité de trésorier : Dieter Henschel, nationalité allemande, 9 avenue des Bois fleuris, 78700 Conflans Sainte-Honorine, maître de conférences.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 18 avril 2014.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

RITTE, Jürgen

FUHRIG, Dirk

BALAÿ, Marion

LAUTERWEIN, Andréa

HENSCHEL, Dieter

